

Le Puy en Velay, le 19 septembre 2023

A Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Objet : taux encadrement pour les sorties de proximité en maternelle

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons pris connaissance de la modification des taux d'encadrement pour les sorties de proximité, sujet précisé dans la circulaire du 13-6-2023 intitulée « Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles (...) ».

Nous sommes interpellé-es par la modification des taux d'encadrement pour les classes maternelles : jusqu'à 16 élèves, deux adultes dont l'enseignant de la classe et au-delà d'un groupe de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8 élèves.

Il devient donc impossible de sortir de l'enceinte de l'école avec uniquement l'enseignant-e et l'ATSEM.

Depuis la rentrée, nous sommes interpellé-es par de nombreux-ses collègues de maternelle qui nous disent ne pas savoir comment continuer leurs sorties régulières vers des installations sportives ou culturelles parfois situées à deux pas de l'école, mais traversant sur quelques mètres ou dizaines de mètres l'espace public.

Nous sommes profondément inquiet-es des conséquences que va sans nul doute avoir cette circulaire :

- limitation évidente du nombre de sorties, liée à la disponibilité ou non des parents d'élèves
- limitation des pratiques de classe dehors et donc du bien-être des élèves à l'école
- limitation des possibilités d'enseignement en lien avec l'environnement proche.

Nous considérons que cette circulaire est un réel empêchement à la mise en place de préconisations actuelles telles la meilleure connaissance de son environnement proche, la pratique des activités sportives ainsi que celle de la classe au dehors.

Nous vous demandons de bien vouloir faire remonter cette inquiétude grandissante de la profession auprès du ministère.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce courrier et vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le SE-UNSA 43,
Magali LAURENT,
Secrétaire départementale

